

Compte rendu sommaire
Réunion du Comité Syndical
Séance du 1^{er} février 2023

Date de convocation : 26 janvier 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 20

Présents : 12

Ayant donné procuration : 0

Absent excusé : 1

Absents : 7

L'an DEUX-MILLE-VINGT-TROIS, le PREMIER du mois de FÉVRIER, à 17h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents : MM. ABATE, DOS SANTOS, FOURNIER (sauf au point 2023-07), FREYBURGER, HEISER, MATELIC, MUNIER, NOBILE, ROUSSEAU, ROVIERO, SADOCCO et TURCK.

Absents excusés : M. BOLTZ et M. FOURNIER (au point 2023-07)

Absents : Mme ROMILLY et MM. CORRADI, MEIGNEL, MULLER, OCTAVE, QUEUNIEZ et WILLAUME.

Le Comité syndical, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 19 octobre 2022.

Délibération 2023-01 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Après en avoir débattu, le Comité Syndical prend acte des orientations budgétaires proposées pour le Budget 2023.

Délibération 2023-02 - BUDGET 2023 – OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au Budget 2022 conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre ou opération	Pour mémoire crédits ouverts au Budget 2022	Crédits 2023 ouverts par anticipation
Opération 911, 2315 : Aménagement d'une agrafe paysagère	7 661 517,57 €	500 000,00 €

- Et PRÉCISE que les crédits ainsi ouverts par anticipation seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2023.

Délibération 2023-03 - PORTES DE L'ORNE AMONT – AMÉNAGEMENT D'UNE AGRAFE PAYSAGERE – LOT N° 2 VRD – AMÉNAGEMENT QUALITATIFS – MOBILIER URBAIN – AVENANT N° 3

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de passer un avenant n° 3 au marché relatif à l'aménagement d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne Amont - Lot N° 2 « VRD - Aménagements qualitatifs - Mobilier urbain », avec l'entreprise MULLER TP à ROSSELANGE, afin d'intégrer des modifications techniques et financières d'un montant de 231 396,68 € HT soit 277 676,02 €,
- Et AUTORISE le Président à signer cet avenant, ainsi que toutes les pièces afférentes à l'exécution et au règlement du marché.

Délibération 2023-04 - PONT DE VITRY-SUR-ORNE – REPRISE DE L’OUVRAGE ET MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION

Le Comité Syndical ayant entendu l’exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DÉCIDE de la reprise du pont de Vitry-sur-Orne, situé au-dessus de l’Orne à la jonction des bans communaux d’Amnéville, Rombas et Vitry-sur-Orne, après avoir identifié son propriétaire actuel, par le Syndicat Mixte des Portes de l’Orne,
- DÉCIDE de réaliser des travaux de réfection de cet ouvrage, pour un montant estimé à 330 300 € H.T., soit 396 360 € TTC, selon le scénario 2 proposé, tenant compte d’une augmentation significative du trafic,
- DÉCIDE d’attribuer une mission de maîtrise d’œuvre au Bureau d’études ARTELIA – dans le cadre de sa mission de management de projet (accord-cadre).

Délibération 2023-05 - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU BATIMENT « ÉNERGIE » (POLE D’ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS) – MARCHÉ DE MAITRISE D’ŒUVRE - DEMANDE DE REVALORISATION DES HONORAIRES DU GROUPEMENT KAPAA/ARTELIA/YAD

Le Comité Syndical ayant entendu l’exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DÉCIDE de revaloriser les honoraires du Groupement de Bureaux d’Etudes « KAPPA/ARTELIA/ YAD » pour la mission de maîtrise d’œuvre pour la réhabilitation du bâtiment « Energie »,
- FIXE le montant de cette revalorisation à hauteur de 60 % de la demande présentée par le Groupement de Bureaux d’Etudes « KAPPA/ARTELIA/YAD »,
- Et AUTORISE le Président à signer le protocole d’accord transactionnel à passer à cet effet.

Délibération 2023-06 - SITE DES « PORTES DE L’ORNE AMONT » - CONVENTION FONCIERE PASSÉE AVEC L’ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU GRAND EST – AVENANT N° 5

Le Comité Syndical ayant entendu l’exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DÉCIDE de signer un avenant n° 5 à la convention foncière passée avec l’Etablissement Public Foncier du Grand Est ayant pour objet l’ajout d’une parcelle de 64 a 09 ca appartenant à Arcelor-Mittal dans le périmètre opérationnel de l’opération, étant précisé que cet ajout ne modifie pas de manière substantielle le périmètre à enjeux concerné,
- Et AUTORISE le Président à signer cet avenant.

Délibération 2023-07 - PORTES DE L’ORNE AMONT – PROJET OMEGA – VENTE EPFGE/SYNDICAT MIXTE DES PORTES DE L’ORNE

Le Comité Syndical ayant entendu l’exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DÉCIDE d’acquérir une parcelle de terrain sise sur les communes d’Amnéville, Rombas et Vitry-sur-Orne (cadastrée provisoirement section 14 n°93-A), d’une surface de 27a 50ca, et destinée à la réalisation du siège de la régie d’électricité « OMEGA », selon les conditions ci-dessous fixées par l’Etablissement Public Foncier du Grand Est, actuel propriétaire du terrain, sous réserve de l’avis du service des domaines qui a été saisi à cet effet :

- Prix d'acquisition :	1 883,24 €
- Frais divers :	4 101,44 €
- Actualisation :	275,66 €
- Prix HT :	6 260,34 €
- TVA sur totalité à 20% :	1 252,07 €
- Prix TTC :	7 512,41 €

Délibération 2023-08 - LE CAP'ORNE (MAISON DU PROJET) - DÉTERMINATION DU MONTANT DES REDEVANCES D'OCCUPATION DES LOCAUX – MODIFICATION

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'annuler et remplacer la délibération n° 2022-29 en date du 19 octobre 2022
- DÉCIDE d'exclure la mise à disposition des espaces au profit des organismes à caractère religieux, politique ou syndical,
- Et DÉCIDE d'adopter les conditions tarifaires comme suit :

Espace "L'amphithéâtre" (92 fauteuils)

	Périmètre SMEAPO (CCPOM-CCRM)			Hors périmètre SMEAPO (CCPOM-CCRM)		
	journée	1/2 journée	1/2 heure	journée	1/2 journée	1/2 heure
entreprises	488 €	293 €	42 €	650 €	390 €	56 €
associations	390 €	234 €	34 €	520 €	312 €	45 €

Espace "Séminaire"

	Périmètre SMEAPO (CCPOM-CCRM)			Hors périmètre SMEAPO (CCPOM-CCRM)		
	journée	1/2 journée	1/2 heure	journée	1/2 journée	1/2 heure
entreprises	225 €	135 €	19 €	300 €	180 €	26 €
associations	180 €	108 €	16 €	240 €	144 €	21 €

Espace "l'Atelier"

	Périmètre SMEAPO (CCPOM-CCRM)			Hors périmètre SMEAPO (CCPOM-CCRM)		
	journée	1/2 journée	1/2 heure	journée	1/2 journée	1/2 heure
entreprises	120 €	72 €	10 €	160 €	96 €	14 €
associations	96 €	46 €	8 €	128 €	77 €	11 €

Espace "Le coworking" (hors période d'ouverture aux coworkeurs)

	Périmètre SMEAPO (CCPOM-CCRM)			Hors périmètre SMEAPO (CCPOM-CCRM)		
	journée	1/2 journée	1/2 heure	journée	1/2 journée	1/2 heure
entreprises	143 €	86 €	12 €	190 €	114 €	16 €
associations	114 €	68 €	10 €	152 €	91 €	13 €

Espace "l'Annexe" (à côté de l'espace séminaire)

	Périmètre SMEAPO (CCPOM-CCRM)			Hors périmètre SMEAPO (CCPOM-CCRM)		
	journée	1/2 journée	1/2 heure	journée	1/2 journée	1/2 heure
entreprises	120 €	72 €	10 €	160 €	96 €	14 €
associations	96 €	46 €	8 €	128 €	77 €	11 €

Délibération 2023-09 - PORTES DE L'ORNE AMONT – TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'ANCIEN BATIMENT ENERGIE EN VUE DE LA CREATION D'UN POLE D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS – LOT N° 2 – FACADES – AVENANT N° 1

Le Comité Syndical ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de passer un avenant n° 1 au marché de travaux de requalification de l'ancien Bâtiment Energie pour la création d'un Pôle d'Accompagnement des Porteurs de Projets, et notamment au lot N° 2 – « Façades », attribué à l'entreprise PRO FACADES – 7 rue des Nonnetiers à METZ, pour un montant de 12 271,00 € HT, passant le montant total du marché de 62 410,00 € HT à 74 681,00 € HT,
- Et AUTORISE le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces afférentes à l'exécution et au règlement du marché.

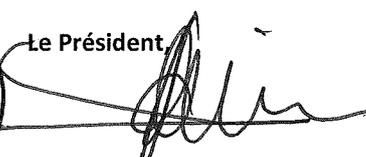
COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Le Comité Syndical PREND ACTE des décisions que le Président a été appelé à prendre conformément à la délibération du 22 septembre 2020 prise en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président lève la séance à 18h00.



 Le Président



 Lionel FOURNIER